

CONDITIONS TARIFAIRES COMPTE BANCAIRE BFORBANK

Applicables au 15 octobre 2021

Retrouvez l'ensemble de nos tarifs sur
www.bforbank.com

**B
O
F**
BANK

SOMMAIRE

1	EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	5	OFFRES GROUPÉES DE SERVICES
2	OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	■ Offre clientèle fragile	
3	BANQUE À DISTANCE	6	IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS
4	VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	■ Commission d'intervention	
	■ Ouverture, transformation, clôture	■ Opérations particulières	
	■ Relevés de compte	■ Incidents de paiement	
	■ Tenue de compte	7	DÉCOUVERTS
		8	ASSURANCES ET PRÉVOYANCES
		■ Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement et effets personnels	
		■ Cotisation à une offre d'assurance pour les achats en ligne	
		9	RÉSOLURE UN LITIGE

1 EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) hors coût du fournisseur d'accès internet	Gratuit
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	Gratuit
Tenue de compte	Gratuit
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat Visa Classic	Gratuit*
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat Visa Premier	Gratuit**
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé Visa Premier	Gratuit**
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique	Non distribuée
Retrait d'espèces	Gratuit
Cas d'un retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale	
Virement (cas d'un virement SEPA) :	
■ Par internet	Gratuit
■ Par le Service Client	3 €
Prélèvement	
■ Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
■ Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
Commission d'intervention	Gratuit
B Security – Compte individuel : Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement et des effets personnels	2 € /mois soit pour information 24 € par an

* Sous réserve d'effectuer 3 opérations de paiement par trimestre (hors retrait ou transfert de fonds). A défaut, 6 euros / trimestre.

** Sous réserve d'effectuer 3 opérations de paiement par trimestre (hors retrait ou transfert de fonds). A défaut, 9 euros / trimestre.

Les dénominations des produits et services de l'Extrait standard des tarifs sont définies dans le "Glossaire des produits et services bancaires" en annexe des présentes.

2 OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture de compte	Gratuit
Service de mobilité bancaire	Gratuit
B Switch : service d'assistance au changement de domiciliation bancaire	Gratuit
Clôture de compte	Gratuit
Frais de traitement d'un dossier de succession	1% du montant des avoirs au jour du décès Minimum 150 €, maximum 1 500 €

Relevés de compte

Les relevés de compte sont proposés au format électronique et disponibles en ligne dans votre Espace Client

Relevé de compte mensuel en ligne	Gratuit
Récapitulatif annuel des frais du compte	Gratuit
Envoi du relevé de compte par courrier	2 €/relevé

Tenue de compte

Frais de tenue de compte	Gratuit
Edition d'un RIB depuis l'Espace Client	Gratuit
Changement d'adresse ou modification d'intitulé	Gratuit
Procuration (mise en place, modification, suppression)	Gratuit

Demandes spécifiques

Frais de recherche de documents et fourniture de duplicata :	
- Documents mis à disposition dans l'Espace Client	Gratuit
- Demande de documents au Service Client	Sur devis
Délivrance d'attestations diverses	12 €/attestation

Les Frais pris sur un compte bancaire inactif, au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier, sont plafonnés à 30 €/an à concurrence du solde disponible sur le compte.

3 BANQUE À DISTANCE

Espace Client BforBank accessible 7j/7 et 24h/24 depuis le site ou l'application mobile

Accès à l'Espace Client depuis le web ou l'application mobile	Gratuit
Rédition du code secret d'accès à l'Espace Client :	
- Demande en ligne depuis l'Espace Client	Gratuit
- Demande au Service Client	3 €

Suivi de votre budget et de vos opérations

Accès au pilotage budgétaire	Gratuit
Alertes sms/mails personnalisables	Gratuit

Service Client BforBank

Accès au Service Client par mail	Gratuit
Accès au Service Client par téléphone	3911 Service gratuit + prix appel

4

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Cartes bancaires

Au quotidien

	Visa Classic débit immédiat	Visa Premier débit immédiat ou différé	Visa Infinite débit différé
Cotisation carte	Gratuit dès 3 opérations de paiement/trimestre <i>(hors retrait ou transfert de fonds)</i>	Gratuit dès 3 opérations de paiement/trimestre <i>(hors retrait ou transfert de fonds)</i>	200 €/an
Frais pour non respect des conditions d'utilisation de la carte	6 €/trimestre	9 €/trimestre	X

Renouvellement automatique de la carte à échéance GratuitMise en opposition de la carte pour perte ou vol GratuitRetraits d'espèces Gratuit

Cas d'un retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale

Paiements par carte en zone € Gratuit

Modification permanente des plafonds

- Demande en ligne depuis l'Espace Client Gratuit
- Demande au Service Client 3 €/modification

Modification temporaire (sur 30 jours) des plafonds

- Demande en ligne depuis l'Espace Client Gratuit
- Demande au Service Client 3 €/modification

A l'international

Retraits d'espèces au distributeur automatique de billets hors zone € 1.95 %
de commission sur le montant du retraitPaiements par carte hors zone € 1.95 %
de commission sur le montant du paiement

Demandes et opérations occasionnelles

Réédition du code confidentiel de la carte

- Réception par SMS Gratuit
- Réception par courrier 3 €/demande

Demande de retrait exceptionnel (somme à retirer sous 24h) 5 €Renouvellement anticipé de la carte bancaire Visa Classic (hors cartes défectueuses) 10 €Renouvellement anticipé de la carte bancaire Visa Premier (hors cartes défectueuses) 15 €Cotisation seconde carte Visa Classic 25 €/an
*(gratuit si la première carte est une Visa Infinite)*Cotisation seconde carte Visa Premier 50 €/an
*(gratuit si la première carte est une Visa Infinite)*Cotisation seconde carte Visa Infinite 200 €/anDépannage cash ou carte de remplacement en cas de perte ou de vol à l'étranger 70 €

Contestation d'un achat réalisé avec une carte bancaire

- Si fondé Gratuit
- Si non fondé 40 €

Virements

Emission d'un virement SEPA (permanent ou occasionnel)

Libellé en euros	Demande en ligne depuis l'Espace Client	Demande au Service Client
En France et dans l'ensemble de la zone SEPA	Gratuit	3 €/ordre de virement

Font partie de la zone SEPA les pays suivants :

- Pays Union Européenne, zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie et Slovénie.
- Pays Union Européenne, zone non euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni et Suède.
- Pays hors Union Européenne : Islande, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Saint-Marin et Suisse.

Les virements SEPA COM Pacifique sont réalisés selon les conditions tarifaires applicables aux virements SEPA.

Emission d'un virement non SEPA

	Demande en ligne depuis l'Espace Client	Demande au Service Client
En France, en urgence en € (valeur jour)	Non réalisable en ligne	15 €
Emission d'un virement hors zone SEPA et/ou en devises	Non réalisable en ligne	25 €

Commission de change sur l'émission d'un virement 0,6030 % du montant du virement - min. 17 €

Frais de correspondants : les virements internationaux (non SEPA) peuvent être réalisés avec l'option de frais SHARE (1), OUR (2) ou BEN (3).

- (1) Seuls les frais de BforBank sont à la charge du donneur d'ordre. **L'option de frais SHARE est obligatoire pour tout virement vers un pays de l'Espace Economique Européen (EEE), peu importe la devise.** Font partie de l'Espace Economique Européen (EEE) : les pays de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.
- (2) Tous les frais, y compris ceux des banques étrangères, sont à la charge du donneur d'ordre.
- (3) Les frais facturés par BforBank sont à la charge du bénéficiaire.

Réception d'un virement

Réception d'un virement SEPA	Gratuit
Réception d'un virement hors SEPA	10 €
Réception d'un virement en devise	10 €
Commission de change sur la réception d'un virement en devise	0,6030% du montant du virement - min. 17 €

Nouveau bénéficiaire et mise en place d'un virement

Création d'un nouveau bénéficiaire	Gratuit
Mise en place, modification ou suppression d'un virement permanent ou occasionnel	Gratuit

Prélèvements SEPA

Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
Paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
Opposition sur prélèvement non débité	Gratuit
Contestation de prélèvement autorisé et débité	Gratuit

Chèques

Paiement d'un chèque	Gratuit
Remise de chèque	Gratuit
Frais d'émission d'un chèque de banque	Gratuit
Frais d'envoi d'un chèque de banque :	
- Courrier simple	Gratuit
- Courrier recommandé	5 €
Frais d'envoi d'un chéquier :	
- Par courrier simple - demande en ligne depuis l'Espace Client	Gratuit
- Par courrier simple - demande au Service Client	3 €
Frais d'envoi d'un chéquier :	
- En recommandé - demande en ligne depuis l'Espace Client	Gratuit
- En recommandé - demande au Service Client	3 €
Destruction de chéquier (pli avisé non réclamé/NPAI)	10 €
Frais d'opposition sur chèque(s)	Gratuit
Frais d'opposition sur chèquiers par l'émetteur	Gratuit
Copie de chèque émis	15 €

5

OFFRES GROUPEES DE SERVICES

Offre clientèle fragile

L'article R 312-4-3 du Code Monétaire et Financier définit la clientèle dite «fragile» ; la Banque propose, à son initiative ou celle de ses clients, l'Offre Clientèle Fragile aux clients répondant à cette définition. Cette offre est disponible sur notre site internet.

Cotisation à l'offre clientèle fragile

Gratuit

Cette offre comprend les services bancaires suivants :

La tenue, la fermeture et le cas échéant l'ouverture du compte de dépôt

Une carte de paiement à débit Immédiat Visa Classic

Quatre virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent

ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité

L'émission de 2 chèques de banque par mois

Un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance

des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement

Un système d'alertes sur le niveau du solde du compte

La fourniture de relevés d'identités bancaires

Un changement d'adresse une fois par an

Plafonnement global pour les frais suivants : lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, non-exécution d'un virement pour défaut de provision, rejet de prélèvement pour défaut de provision, lettre d'information préalable pour chèque sans provision, forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, capture de carte pour usage abusif, commission d'intervention.

20 €/mois et 200 €/an

A noter : les clients identifiés en situation de fragilité financière n'ayant pas souscrit à l'offre dédiée bénéficieront d'un plafond à 25€/mois sur les mêmes opérations.

Les produits ou services souscrits en dehors de l'Offre Clientèle Fragile sont soumis aux Conditions Tarifaires BforBank.

6

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Commission d'intervention

Commission d'intervention

Gratuit

Opérations particulières

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé

Gratuit

Frais par saisie administrative à tiers détenteur

10 % du montant de la saisie plafonné à 100 €

Frais par saisie attribution

130 €

Frais par mesure conservatoire

130 €

Frais de capture de la carte pour usage abusif

30 €

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire

30 €

Incidents de paiement

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision

Montant de l'ordre de virement non exécuté, dans la limite de 20 €

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision

Montant de l'ordre de paiement rejeté dans la limite de 20 €

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision

15 €

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :

- Si le montant du chèque est inférieur à 50 €

30 €

- Si le montant du chèque est supérieur à 50 €

50 €

Frais pour remise de chèque impayé

20 €

Les clients identifiés en situation de fragilité financière n'ayant pas souscrit à l'offre dédiée bénéficieront d'un plafond à 25€/mois sur les frais suivants : lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, non-exécution d'un virement pour défaut de provision, rejet de prélèvement pour défaut de provision, lettre d'information préalable pour chèque sans provision, forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, capture de carte pour usage abusif, commission d'intervention.

7

DÉCOUVERTS

Taux d'intérêts débiteurs annuel sur autorisation de découvert du compte bancaire	7 %
A titre d'exemple, pour une utilisation de l'autorisation de découvert de 1 000 € sur 20 jours, le taux annuel débiteur est de 7 % et le TAEG est de 7,25%.	
Taux d'intérêts annuel en découvert non autorisé et en dépassement de l'autorisation de découvert du compte bancaire	16 %
Modification de l'autorisation du découvert du compte bancaire :	
- Demande en ligne depuis l'Espace Client	Gratuit
- Demande au Service Client	3 €/modification
Taux d'intérêts annuel sur compte-titres	7%
prélevé mensuellement si le montant atteint au moins 5 €	

8

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Assurance

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement et effets personnels

B Security :	- Compte individuel	2 €/mois
	- Compte joint	4 €/mois

Si vous souscrivez à nouveau à **B Security** pour un second compte, nous vous offrons la cotisation sur votre compte individuel.

Si vous avez 2 comptes joints avec **B Security**, nous vous offrons la cotisation du second compte joint.

Cotisation à une offre d'assurance pour les achats en ligne

B E-Shopping :	- Compte individuel	1 €/mois
	- Compte joint	2 €/mois

Si vous avez 2 comptes joints avec **B E-Shopping**, nous vous offrons la cotisation du second compte joint.

9

RÉSOLUDRE UN LITIGE

BforBank met tout en œuvre pour répondre à vos exigences et vous apporter la meilleure qualité de service possible.

Pour toute question, remarque ou suggestion, n'hésitez pas à contacter l'un de vos conseillers BforBank au **09 74 75 75 00** Service gratuit + prix appel.

En cas de différend non résolu avec le Service Client, vous pouvez formaliser une réclamation en nous adressant un courrier ou un mail via le formulaire disponible sur le site rubrique «Réclamations» : BforBank, Service Réclamations - siège social : Tour Franklin, 100-101 terrasse Boieldieu, La Défense, 92042 Paris La Défense Cedex

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée à votre réclamation, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur en remplissant le formulaire disponible sur **www.lemediateur.fbf.fr**

ANNEXE

Glossaire des produits et services bancaires

1. ABONNEMENT À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE

(INTERNET, TÉLÉPHONE FIXE, SMS, ETC.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

2. ABONNEMENT À DES PRODUITS OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

3. TENUE DE COMPTE

L'établissement tient le compte du client.

4. FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT

(CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À DÉBIT IMMÉDIAT)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

5. FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT

(CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À DÉBIT DIFFÉRÉ)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

6. FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT

(CARTE DE PAIEMENT À AUTORISATION SYSTÉMATIQUE)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

7. RETRAIT D'ESPÈCES

(CAS DE RETRAIT EN EURO DANS LA ZONE EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE D'UN AUTRE ÉTABLISSEMENT AVEC UNE CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

8. COTISATION À UNE OFFRE D'ASSURANCE PERTE OU VOL DE MOYENS DE PAIEMENT

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance. 4

Avis du 20 mars 2018

9. VIREMENT

(CAS D'UN VIREMENT SEPA OCCASIONNEL)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

10. PRÉLÈVEMENT

(FRAIS PAR PAIEMENT D'UN PRÉLÈVEMENT SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

11. PRÉLÈVEMENT

(FRAIS DE MISE EN PLACE D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

12. COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).